

COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 21 mai 2021

I - Fonctionnement du Comité Social et Économique

- 1) Approbation du Projet de Procès-verbal de la réunion plénière du 22 avril 2021 et de la réunion plénière extraordinaire du 28 avril 2021
- 2) Report de l'approbation des comptes 2020 du Comité Social et Économique
- 3) Date de la présentation du rapport SACEF sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à la CEPAL
- 4) Déplacement de la réunion préparatoire du 30 septembre au 5 octobre 2021

II - Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, Personnel éloigné de l'entreprise, stagiaires en avril et mai 2021, calcul des CDD + alternants au 31 mars 2021
- 2) Questions et remarques sur le Bilan Social 2020 (questions jointes)
- 3) Questions sur la part variable (questions jointes)
- 4) Avis sur la répartition 2020 de la taxe d'apprentissage
- 5) Temps partiel 2020 : + ou ± 21 temps partiels et perte de 2 temps partiels
- 6) Campagne d'augmentations individuelles
- 7) Projet Connect MyCar

III - Économie

- 1) Tendances et autres informations économiques : présentation de l'arrêté des comptes du 1er trimestre 2021
- 2) Postes cibles (questions jointes)
- 3) Information sur la fermeture de Limoges Carnot et la gestion de la salle des coffres
- 4) Bilan de la sous-traitance (questions jointes)
- 5) Présentation du projet de Prêts Participatifs Relance
- 6) Présentation du programme WELL
- 7) Entretien tandem sans information du client
- 8) Entretien trimestriel de portefeuille DA/DS/DC
- 9) Point sur la mise en œuvre des nouvelles Agences Habitat
- 10) My RPM et formation des commerciaux
- 11) Myflow consultation boîte mail

IV - Santé, sécurité et conditions de travail

- 1) Point sur les mesures prises pour lutter contre le COVID-19
- 2) Rapports CSSCT : bilan 2020 et programme de prévention 2021
- 3) Rapports techniques 2020 des Médecins du travail
- 4) Ménage renforcé 1 jour sur 2
- 5) Compte-rendu du rapport QualiSocial

V - Questions de proximité

- 1) Pourquoi le congé d'ancienneté n'est-il pas assimilé à du temps de travail effectif pour le calcul de la durée du travail ?